

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SNCF - MOBILITES

N° Spécial

17 Juin 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial SNCF - MOBILITES du 17 Juin 2019

SOMMAIRE

| Décision | Date | SNCF - MOBILITES | Page | |
|--------------|------------|---|------|--|
| N° 2019-0041 | 14.06.2019 | Décision de déclassement du domaine public. | 3 | |

SNCF – MOBILITES

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. Décision n° 2019-0041

SNCF Mobilités

Vu le code des transports, notamment son article L. 2141-16

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Société Nationale des Chemins de Fer Français » en « SNCF Mobilités » à compter du 1^{er} janvier 2015

Vu le décret no 2015-138 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Mobilités, notamment son article 43

u l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Mobilités en date du 16 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement

Vu la délégation de pouvoirs conférée par le Président du Conseil d'Administration de SNCF Mobilités au Directeur des Gares de SNCF Mobilités en date du 16 juillet 2015

Vu l'avis du Conseil Régional d'Ile de France en date du 6 février 2019

Vu l'avis d'Ile de France Mobilités, en date du 6 mars 2019

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 21 mai 2019

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Mobilités

DECIDE:

ARTICLE 1

Terrain:

Le terrain nu sis à Clamart, tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte orangée, est déclassé du domaine public ferroviaire.

| Code INSEE | T : 3:4 | Références cadastrales | | C | |
|------------|------------------|------------------------|--------|---------------------------|--|
| Commune | Lieu-dit | Section | Numéro | Surface (m ²) | |
| 92 023 | Place de la Gare | I | 45pa | 111 | |
| | | | TOTAL | 111 | |

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département des Hauts de Seine et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts de Seine.

Fait à Paris

Le 14 juin 2019

Claude SOLARD

DIRECTEUR GENERAL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles et Ingénierie Territoriale

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/